

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2009

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes

Comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le résultat net déficitaire de l'exercice 2009 s'élève à 798 364€ ce qui conduit à rendre la situation nette de la FFVB négative de 1 027 032€ au 31 décembre 2009.

Les graves dérives budgétaires constatées au cours de l'année 2009 cumulées à une situation déjà déficitaire de 224 000 € au 31 décembre 2008 ont comme conséquences :

- une trésorerie particulièrement préoccupante à ce jour ;
- la nécessité pour la FFVB de faire évoluer son organisation structurelle et de redéfinir des objectifs sportifs prioritaires.

De ce fait, la réserve formulée au 31 décembre 2008, non sur les états financiers mais relative à la continuité d'exploitation dans les conditions financières actuelles, demeure.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3 » de l'annexe des comptes annuels qui expose les mesures prises afin d'essayer de remédier à ces problèmes financiers et de présenter un budget 2010 tenant compte des exigences de la situation actuelle.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant:

la note « 3 » de l'annexe, confirmée par le rapport financier, fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation et des mesures d'urgence prises récemment.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions ainsi envisagées.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'association au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 30 Avril 2010

Le Commissaire aux Comptes

Ile de France, Expertise et Audit - IFEA



Jocelyne MAHIEU

ETATS DE SYNTHESE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2009

Bilan actif

	Brut	Amort.Dépr.	31/12/09	31/12/08
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	135 553	96 223	39 330	41 225
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains	153 600		153 600	153 600
Constructions	614 402	144 640	469 761	496 385
Installations techniques, Mat. Outil.				
Autres immobilisations corporelles	562 410	386 356	176 053	189 351
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 700		1 700	1 700
TOTAL (I)	1 467 666	627 221	840 445	882 261
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières approvision.				
En cours de productions de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	100 998	15 390	85 607	75 471
Avances & ac. versés/commandes	609		609	609
Créances				
Clients comptes rattachés	1 259 202	112 975	1 146 226	1 233 204
Autres créances	304 844		304 844	271 254
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	685 502		685 502	481 783
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	158 319		158 319	157 907
TOTAL (II)	2 509 477	128 366	2 381 110	2 220 230
Frais d'émission d'emprunt à étaler(III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	3 977 143	755 588	3 221 555	3 102 492

ETATS DE SYNTHESE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2009

Bilan passif

	31/12/09	31/12/08
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	306 510	306 510
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 536 370	- 573 552
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	- 798 364	37 181
Subventions d'investissement	1 191	5 981
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	- 1 027 032	- 223 878
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	11 781	1 500
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	11 781	1 500
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	657 565	707 398
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	927 674	729 954
Dettes fiscales et sociales	485 607	264 095
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	278 353	179 554
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 887 605	1 443 867
TOTAL (IV)	4 236 806	3 324 870
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	3 221 555	3 102 492

ETATS DE SYNTHESE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2009

Compte de résultat

	31/12/09			31/12/08
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises	47 880		47 880	71 972
Production vendue de biens				
Prod. vend. de services	460 850		460 850	570 474
Chiffres d'affaires net	508 730		508 730	642 447
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 538 727	1 572 853
Reprise /amortis.& Provision transfert de charges			117 455	20 917
Autres produits (1)			4 655 146	4 540 851
Total produits d'exploitation (2)			6 820 059	6 777 070
Achats marchandises			39 121	63 485
Variation stock marchandises			- 10 048	2 928
Achats matières premières & autres approvisionnements				
Variation stock matières premières & approvisionnement				
Autres achats et charges externes (3)			3 816 276	3 522 623
Impôt, taxes et versements assimilés			115 986	100 084
Salaires & traitements			1 164 493	1 014 850
Charges sociales			505 932	424 596
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			103 745	95 758
Dotations aux dépréciations sur Immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur Actif circulant			110 398	24 970
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 818 482	1 479 339
Total charges d'exploitation (4)			7 664 387	6 728 637
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 844 328	48 433
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières & créances.(5)				
Autres intérêts & produits assimilés (5)			4 344	5 560
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges				
Différences positives de change			39	2 902
Produits nets sur cessions de v.m.p.				
Total des produits financiers			4 384	8 463
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			2 781	
Intérêts & charges assimilés (6)			29 399	31 535
Différences négatives de change			4 368	2 744
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
Total des charges financières			36 548	34 280
RESULTAT FINANCIER			- 32 164	- 25 817
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 876 492	22 615

ETATS DE SYNTHESE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2009

Compte de résultat suite

	31/12/09	31/12/08
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	151 772	57 151
Produits exceptionnels sur opérations en capital	75 252	418 434
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total produits exceptionnels (7)	227 025	475 586
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	141 336	53 297
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 560	407 722
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total charges exceptionnelles(7)	148 896	461 020
RESULTAT EXCEPTIONNEL	78 128	14 566
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	7 051 469	7 261 120
TOTAL DES CHARGES	7 849 833	7 223 938
BENEFICE OU PERTE (Total des produits –Total des charges)	- 798 364	37 181

(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Produits de locations immobilières		
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(3) Crédit bail mobilier		
(3) Crédit bail immobilier		
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(5) Produits concernant les entreprises liées		
(6) Intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) Transfert de charges	2 918	5 258
(10) Cotisations pers. expl. (Primes et cot.)		
(11) redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	1 303 227	1 226 543
(12) redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	42 765	51 249

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	charges exceptionnelles	produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	charges antérieures	produits antérieurs

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2009
(EN EUROS)

A N N E X E

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, revues pour la saison 2009/2010 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé et à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées en fin de saison 2009/2010, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Des primes à la performance ont été versées à l'équipe de France pour un montant total de 228 K€.

La FFVB a organisé le TQCM à Marseille dont le coût a été de 196 K€ et l'European Ligue féminine dont le coût a été de 98 K€.

Des pertes sur créances irrécouvrables (clubs, ligues et pensions) ont été comptabilisées pour 170 K€ dont 99 K€ étaient provisionnées antérieurement. Des provisions pour dépréciations de ligues ont été constatées pour 94 K€ sur l'exercice 2009.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Le comité directeur du 16 et 17 Avril 2010 a enregistré la démission du bureau exécutif et, de ce fait, du président S. Deloutre. Une cellule de gestion financière a été nommée qui aura pour responsable C. Albe et qui établira une situation comptable au 31 mars 2010, le budget prévisionnel 2010, un plan de trésorerie et qui étudiera des solutions pour résoudre les difficultés de trésorerie actuelles.

4. IMMOBILISATIONS :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 à 8 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Conformément aux nouvelles normes, les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros œuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Sorties</u>	<u>Fin</u> <u>exercice</u>
Immobilisations incorporelles	107 348	28 206		135 554
Immobilisations corporelles				
- Terrains	153 600			153 600
- Constructions	614 402			614 402
- Agencements	173 560	4 881		178 441
- Mat. bureau, infor.	299 499	15 604		315 103
- Matériels divers	55 629	13 236		68 865
	<u>1 296 690</u>	<u>33 721</u>		<u>1 330 411</u>
Immobilisations financières	1 700			1 700
<u>TOTAL</u>	<u>1 405 738</u>	<u>61 927</u>		<u>1 467 665</u>

5. AMORTISSEMENTS :

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Immobilisations incorporelles	66 122	30 101		96 223
Immobilisations corporelles				
- Constructions	118 017	26 624		144 641
- Agencements	42 523	9 981		52 504
- Mat. Bureau, infor.	252 327	28 851		281 178
- Matériels divers	44 487	8 187		52 674
	<u>457 354</u>	<u>73 643</u>		<u>530 997</u>
<u>TOTAL</u>	<u>523 476</u>	<u>103 744</u>		<u>627 220</u>

6. STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode « premier entré/premier sorti ». Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date d'établissement des comptes.

7. PROVISIONS :

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>exercice</u>
Prov. dép. stocks	15 480	15 390	15 480	15 390
Prov. dép. clients	117 027	95 007	99 058	112 976
Prov. Pour litige	1 500			1 500
Provision pour risque fiscal		7 500		7 500
Prov. sur valeurs à l'encaiss		2 781		2 781
<u>TOTAL</u>	<u>134 007</u>	<u>120 678</u>	<u>114 538</u>	<u>140 147</u>

Les reprises de provisions ont été passées en pertes sur créances irrécouvrables en 2009.

8. PRODUITS A RECEVOIR :

Des produits à recevoir sont comptabilisés dans les postes :

- « Clients » pour 40.697 Euros (factures à établir)
- « Autres créances » pour 191.132 Euros

9. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Des charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 158.319 Euros et concernent des charges imputables à l'exercice 2010.

10. CREANCES ET DETTES :

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cela est nécessaire.

Leur échéance est entièrement à moins d'un an sauf pour le dépôt de garantie qui s'élève à 1.700 Euros.

11. PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES :

La provision est de 11.781 Euros pour 2009 dont 7.500 Euros pour le contrôle fiscal 2006-2007 (voir le paragraphe 19.)

12. EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :

L'achat et les travaux du siège social ont été financés par trois emprunts bancaires :

	EMPRUNT 1	EMPRUNT2	EMPRUNT3
Montant du prêt	797.000 €	98.000 €	10.000 €
Durée d'amortissement	18 ANS	9 ANS	5 ANS
Date de réalisation	07/2004	07/2004	12/2004
Taux d'intérêt	4.3 %	4.3 %	4.0 %

Capital restant dû au 31/12/2009 : 657.565 € dont :

49.521 € à moins d'un an

200.439 € de un à cinq ans

407.605 € à plus de cinq ans

Les intérêts restant à payer au 31/12/2009 se montent à 182.125 €

13. CHARGES A PAYER :

Des charges à payer sont provisionnées dans les postes suivants :

- Fournisseurs	117.703 €
- Dettes fiscales et sociales :	
- provision pour congés payés	67.184 €
- Charges sociales	92.475 €
- Personnel – Charges à payer	141.107 €
- Etat – Charges à payer	6.400 €
- Autres dettes :	201.783 €
Dont Finales Jeunes	112.000 €
Dont remises sur licences	20.000 €
Dont A.G. St Dié	15.000 €

14. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Des produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 1.887.606 Euros. La saison sportive étant à cheval sur les exercices 2009/2010, ils concernent des produits pour l'activité de l'exercice 2010 dont :

973.530 € pour les licences

502.624 € pour l'engagement clubs

101.250 € pour la revue.

15. SUBVENTIONS D'ETAT :

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Au 31 Décembre 2009, la subvention comptabilisée correspond à la subvention prévue pour l'année 2009 soit 1.481.251 €.

16. SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- Aides personnalisées : 303.000 Euros pour 12 mois.

- Mise à disposition par l'Etat de personnel :
 - 1 Directeur technique national
 - 7 Entraîneurs nationaux
 - 17 C.T.N.
 - 16 C.T.R.
 soit un total de 41 personnes

17. PERTES ET PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS :

Le résultat de l'exercice tient compte de :

- Produits sur exercices antérieurs pour 130.309 Euros.
- Des charges sur exercices antérieurs pour 141.336 Euros.
- L'incidence globale est donc négative de 11.027 Euros.

18. AUTRES PRODUITS :

- Redevances championnat pour 985.679 Euros.
- Revue Volley-ball pour 294.153 Euros.
- Pensions pour 394.586 Euros.
- Licences pour 2.186.529 Euros.
- Assurance pour 219.230 Euros.
- Autres produits pour 574.969 Euros.

Soit un total de 4.655.146 Euros.

19. IMPOT SOCIETE

Pas d'impôt sur les sociétés à payer en 2009

Un contrôle fiscal a eu lieu du 09/01/2009 au 2/04/2009 et portant sur les exercices 2006 et 2007.

Il s'est conclu le 22/02/2010 par :

Un rappel d'IS de	16.864 €
Un Crédit de TVA supplémentaire de	-30.001 €
Des intérêts de retard de	1.821 €
Un rappel de taxe professionnelle 2006 à 2008 de	18.800 € (estimation)

Soit un total de 7.500 € provisionné.

Jocelyne MAHIEU

Expert comptable
Commissaire aux Comptes

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Rapport Spécial
du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 Décembre 2009

Jocelyne MAHIEU

Expert comptable
Commissaire aux Comptes

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

17, rue Georges Clémenceau
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 Décembre 2009

Mesdames, Messieurs,


En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 30 Avril 2010

Le Commissaire aux Comptes

Ile de France, Expertise et Audit - IFEA



Jocelyne MAHIEU